

CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE FLAMANVILLE

Compte-rendu de la séance du 25 janvier 2022

Membres en exercice : 11 Date de la convocation : 14.01.2022
Présents : 11 Date d'affichage : 14.01.2022
Votants : 11

Le mardi vingt-cinq janvier de l'année deux mille vingt-deux, à 18 heures,
Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain PETIT, Maire.

Etaient présents : Alain PETIT, Benoît LEMERCIER, Emmanuel FECAMP, Maryse FONTENAY, Christophe CHOLLET, Mickaël ANQUETIL, Martine DUFILS, Dominique SURAIS, Nicolas BUNIAS, Olivier LETELLIER, Jocelyne DUCOUROY

Excusés :

Martine Dufils est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur Alain PETIT, Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2021 est lu et approuvé à l'unanimité.

RESIDENCE SERVICES SENIORS

Pour la partie DDTM Monsieur Lacogne est venu voir sur place pour échanger sur le projet de construction de la résidence, à cette occasion il a constaté que le terrain était bien en centre bourg toutefois il nous alerte sur une éventuelle possibilité de recul d'une bande de réservée par la sncf le long de la voie.

Il y d'autres solutions de construction sur la commune les terrains rue de la prairie, il faudra vérifier si l'existe des marnières mais de pour le moment il n'y en pas de recenser auprès des services de la DDTM. Cet emplacement semble même plus judicieux car il est vraiment considéré comme une dent creuse, de plus ce terrain bénéficie déjà de la défense incendie et de tous les réseaux accessibles rapidement.

Un autre point bloquant la construction de la résidence nous a été révélé car le quota de construction de logement est déjà atteint sur le territoire, et d'autre terrains sont déjà en réservés par d'autre communes. Pour cela il faut une délibération motivée et être soutenu par la communauté de communes

De plus logéo avertit aujourd'hui, Monsieur le Maire, qu'ils ont changé la typologie de logement.

Questions diverses

- Point trésorerie : 340 000 € au 25.01.2022
- 6 enfants nés en 2020, il faut aussi rechercher ceux nés en 2019, Monsieur Diaz se pose la question d'ouvrir une classe supplémentaire.
- Reste deux mats de télécommunication à déposer, la pose du transformateur aura lieu en mars et les travaux d'effacement seront alors terminés.
- Le Petit mot des vœux du maire a été distribué.
- La semaine prochaine parution article courrier cauchois.
- Récupération des photos réalisés par le collège du Havre.
- Par la suite on réorganisera une cérémonie d'accueil des nouveaux habitants
- Présenter le calendrier des mariages 2022
- Redonner les dates des élections.
- Au sujet de la chorale il serait préférable de chanter l'après-midi car on ne pourra chanter dans l'église avec l'orchestre mais bien il faut que la fête ait lieu
- Il est constaté une vitesse excessive rue de la mare aux hérons, une voiture de sport blanche, crème a été repérée
- Il est demandé de faire respecter le stationnement des véhicules garés des deux côtés de la chaussée rue de l'école. Cela devient très dangereux si bien que les piétons ne peuvent plus emprunter le trottoir.
- Concernant l'aribus nous n'avons pas de retour de notre demande.
- Monsieur le Maire relance la demande d'installation d'un store occultant dans la classe.
- Le document unique et le plan de sauvegarde pourrait être remis à jour.
- Tous les entretiens annuels des agents communaux ont été réalisés.
- La prochaine messe aura lieu 26.06.2022 à Flamanville.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **08 mars 2022 à 19h00** pour l'orientation budgétaire et le ca 2021 puis le **05 avril 2022 à 19h00** pour le vote du BP 2022

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à 21H00